

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 10 février 2026****Délibération n°12/2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 30 janvier 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.
Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Subvention FIFCA 2026

Le Fifca, Festival International du Film Court d'Angoulême, tiendra sa prochaine édition du 5 au 8 mars 2026 au cinéma de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image.

Ce festival, qui existe depuis 2004 à Angoulême, est géré par l'association du Festival du Film Court, constituée majoritairement d'anciens étudiants du Campus créatif d'Angoulême.

Avec 1700 entrées en 2025 en 17 séances et des retours toujours meilleurs venant du public, le festival prend appui sur ces bons chiffres pour encore se développer et proposer une édition 2026 portée sur les rencontres entre les publics et les cinéastes, la richesse du cinéma, notamment d'animation, et la fidélisation d'un public étudiant bien présent (plus de 900 entrées étudiantes en 2025, correspondant à plus de 50% des entrées) ainsi que les projections pour les enfants et leurs parents et les classes d'écoles, en parallèle de la compétition principale destinée aux ados et adultes, pour laquelle l'ASSOCIATION a reçu plus de 1850 courts métrages.

Il est également demandé à l'association de prévoir dans la programmation 2026 une mise en avant de courts métrages produits par des studios d'Angoulême et soutenus par Magelis et le Département de la Charente ainsi qu'une sélection de films d'étudiants du Campus créatif d'Angoulême.

Le site internet du festival est consultable à l'adresse www.filmcourtangouleme.com.

Comme chaque année, l'association fait appel à un auteur local pour la réalisation de l'affiche. Après Bastarde Maudite l'an passé, l'affiche 2026 est réalisée par Maora, illustratrice d'Angoulême issue d'une école du Campus créatif d'Angoulême.

Le budget global du festival s'élève à 33 000 € hors valorisations (mise à disposition salles de la Cité, communication, bénévolat). Les autres partenaires du festival sont le CNC, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Charente, GrandAngoulême et la Ville d'Angoulême.

A côté du Festival, l'association met en place tout au long de l'année d'autres opérations à destination du public charentais à l'instar de La Nuit des Shorts, en décembre, événement de cinéma festif avec une programmation de courts métrages en grande partie locaux et principalement humoristiques. Ces films locaux sont des réalisations d'élèves des écoles du campus créatif Magelis. Ils se mêlent à quelques films professionnels, parfois internationaux, distingués dans des festivals.

Pour l'ensemble de ces opérations, Magelis est sollicité à hauteur de 7 000 € (6 000 € pour le Fifca et 1 000 € pour La Nuit de Shorts). Magelis, qui soutient l'association depuis ses débuts, apportera une contribution financière d'un montant de 7 000 €. Une convention de partenariat sera signée entre les différentes parties.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

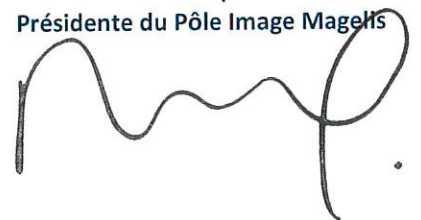
- **approuvent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2026, entre l'association du Festival du Film Court d'Angoulême et le SMPI Magelis ;**
- **autorisent Madame la Présidente à signer cette convention, ainsi que tous les documents y afférents.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 fév. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Garcia', with a large, stylized loop at the end.